Changement d'avocat

De : Eric LANDOT <eric.landot@landot-avocats.net>

Envoyé: lundi 30 janvier 2023 16:11

À: Flore Huillet <flore.huillet@landot-avocats.net>; lefrancaisvivra@aliceadsl.fr; Maître Arvis

<arvis@arvisavocats.fr>

Cc: Le Secrétaire de l'Afrav <thierry saladin@yahoo.fr>; Afrav-Paris <nicolas.bacaer@ird.fr>; Yann LANDOT Yann.landot@landot-avocats.net>; Rafael Gutierrez <Rafael.gutierrez@landot-</pre> avocats.net>; afrav@francophonie-avenir.com

Objet: Re: Enregistrement requêtes « Choose France », « French Impact » et « French tech » « Next 40 »

de EL

à:

M. Régis Ravat, Président de l'Afrav copie interne YL FH RG copie à notre confrère Benoît Arvis

M. le Président, cher Monsieur

A la suite de notre entretien téléphonique, dont je vous remercie, je vous confirme que pour des raisons de risques de conflit d'intérêts, nous ne pouvons pas continuer d'être votre avocat dans ce dossier.

Je vous confirme que notre confrère B. ARVIS, qui nous lit en copie, pourra très avantageusement nous remplacer.

merci et désolé - je vous confirme que notre confrère prend la suite de ce dossier avec les conditions dont nous sommes convenues:

[...]

Merci

[...]

Eric Landot

Avocat au barreau de Paris https://blog.landot-avocats.net www.landot-avocats.net

Cabinet Landot & Associés

11, bd Brune **75014 Paris**

Tél.: 01 42 84 99 84 Fax: 01 42 84 99 93

De: "Maître Arvis" <arvis@arvisavocats.fr>

À: lefrancaisvivra@aliceadsl.fr

Cc: "Le Secrétaire de l'Afrav" <thierry_saladin@yahoo.fr>, "Afrav-Paris" <nicolas.bacaer@ird.fr>, "Yann LANDOT" <yann.landot@landot-avocats.net>, "Rafael Gutierrez" <Rafael.gutierrez@landot-avocats.net>, afrav@francophonie-avenir.com, "Eric LANDOT" <eric.landot@landot-avocats.net>, "Flore Huillet" <flore.huillet@landot-avocats.net>

Envoyé: Lundi 30 Janvier 2023 16:19:49

Objet : RE: Enregistrement requêtes « Choose France », « French Impact » et « French tech » « Next 40 »

Monsieur le Président, Cher Monsieur,

Je vous confirme mon entière disponibilité pour reprendre ce dossier, et ce dès que possible, eu égard à la situation dans laquelle se trouve mon confrère Eric Landot,

Dans l'attente de votre accord sur ma désignation pour pouvoir écrire à la Cour administrative d'appel,

Avec mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués,

Benoît ARVIS

Avocat à la Cour

Ancien membre du Conseil national des barreaux

ARVIS AVOCATS

7, rue Ernest Cresson 75014 PARIS

Tél: 01 77 35 69 79 Fax: 09 70 71 58 28

Site internet: www. arvisavocats.fr

De: lefrancaisvivra@aliceadsl.fr

À: "Maître Arvis" <arvis@arvisavocats.fr>

Cc: "Secrétaire de l'Afrav" <thierry_saladin@yahoo.fr>, "nicolas bacaer" <nicolas.bacaer@ird.fr>, "Yann LANDOT" <yann.landot@landot-avocats.net>, "Rafael Gutierrez" <Rafael.gutierrez@landot-avocats.net>, "afrav" <afrav@francophonie-avenir.com>, "Eric LANDOT" <eric.landot@landot-avocats.net>, "Flore Huillet" <flore.huillet@landot-avocats.net>

Envoyé: Lundi 30 Janvier 2023 23:31:04

Objet : Re : Enregistrement requêtes « Choose France », « French Impact » et « French tech » « Next 40 »

Maître,

Je vous remercie de bien vouloir reprendre notre dossier suite à l'empêchement que connaît Me Éric Landot.

Je reste à votre entière disposition pour vous donner, si vous le jugez utile, et entre autres éléments, l'analyse que nous avons faite sur cette affaire.

S'il faut une autorisation officielle de notre Conseil d'administration pour que vous puissiez nous représenter à la cour administrative d'appel, merci de me le dire.

En vous remerciant à nouveau de bien vouloir nous défendre devant la CAA, je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Régis Ravat, Président de l'Afrav

*

De : afrav@francophonie-avenir.com

À: Maître Arvis <arvis@arvisavocats.fr>

CC:Le Secrétaire de l'Afrav <thierry_saladin@yahoo.fr>, Afrav-Paris <nicolas.bacaer@ird.fr>, Yann LANDOT <yann.landot@landot-avocats.net>, Rafael Gutierrez <Rafael.gutierrez@landot-avocats.net>, Eric LANDOT <eric.landot@landot-avocats.net>, Flore Huillet <flore.huillet@landot-avocats.net>, lefrancaisvivra@aliceadsl.fr

Objet: À propos des requêtes « Choose France », « French Impact », « French tech » et «

Next 40 »!

Date: 06-07-2023 16:48

Maître,

Je me permets de venir vers vous, car, suite au procès que nous venons de perdre en 1ère instance au TA de Toulouse concernant la marque du Conseil départemental du Lot « Oh my Lot! », je constate que le juge dans son considérant n°5 (voir la pièce jointe) nous parle d'un élément que nous n'avons pas traité dans nos mémoires en appel dans les affaires contre les marques « Choose France », « La French Tech », « French Impact » et « Next 40 ».

Voici ce que le juge dit au considérant n°5 :

« En second lieu, l'association Francophonie Avenir, qui n'a pas formulé de conclusions tendant à ce que le présent jugement prononce, à titre subsidiaire, l'abrogation de la décision contestée résultant d'un changement de circonstances de droit ou de fait postérieur à son édiction, ne peut utilement faire valoir que la décision litigieuse serait devenue illégale suite à l'intervention de la décision de la commission d'enrichissement de la langue française du 2 juillet 2021. »

Forts de la remarque qu'a faite ce juge, ne pourrions-nous pas faire un ajout aux mémoires en appel déjà envoyés à la CAA de Paris dans les affaires nous concernant (« Choose France », « La French Tech », « French Impact » et « Next 40 »), à savoir demander à titre subsidiaire, l'abrogation des décisions contestées puisqu'elles résultent d'un changement de circonstances de droit ou de fait postérieur à leurs édictions du fait que les décisions litigieuses sont devenues illégales suite à l'intervention de la décision de la commission d'enrichissement de la langue française du 2 juillet 2021 ?

Merci de bien vouloir me dire ce que vous pensez de l'abrogation, argument que nous n'avons pas exploité dans nos mémoires.

Je vous remercie de votre attention et vous transmets mes meilleures salutations.

Régis Ravat,

Président de l'Afrav

Décision du TA de Toulouse : https://www.francophonie-avenir.com/Archives/
Decision du Tribunal administratif de Toulouse au sujet du proces contre la marque Oh-my-Lot-le-22-juin-2023.pdf

De: Maître Arvis <arvis@arvisavocats.fr>

A: "afrav@francophonie-avenir.com" <afrav@francophonie-avenir.com>

Objet: Lu: À propos des requêtes « Choose France », « French Impact », « French tech » et «

Next 40 »!

Date: 06-07-2023 17:02

Votre message

À: Maître Arvis

Sujet : À propos des requêtes « Choose France », « French Impact », « French tech » et « Next 40 » !

Envoyé: jeudi 6 juillet 2023 16:48:05 (UTC+01:00) Brussels, Copenhagen, Madrid, Paris

a été lu le jeudi 6 juillet 2023 17:01:20 (UTC+01:00) Brussels, Copenhagen, Madrid, Paris.

Final-recipient: RFC822; arvis@arvisavocats.fr

Disposition: automatic-action/MDN-sent-automatically; displayed X-MSExch-Correlation-Key: 1OKpnsxb00Oi1XTTQLF9PQ==

X-Display-Name: =?iso-8859-1?Q?Ma=EEtre Arvis?=

*